



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 2 mars 2023 (18h30)

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 56
Membres suppléants	: 23
Présents	: 40
Votants	: 53
Convocation et affichage	: 24/02/2023
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Madame Laurence DUMAS

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Damien BAYLE, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Claudie COSTE, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Vincent DUGUA, Laurence DUMAS, Romain EVRARD, Bruno FANGET, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Juanita GARDIER, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Pascal PAILHA, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Catherine MICHALON), Hugo BIOLLEY (pouvoir à Laurence DUMAS), Jean-Yves BONNET (pouvoir à René SABATIER), Virginie BONNET-FERRAND (pouvoir à Bruno FANGET), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), Clément CHAPEL (pouvoir à François CHAUVIN), Nadège COUZON (pouvoir à Claudie COSTE), Maxime DURAND (pouvoir à Simon PLENET), Christelle ETIENNE (pouvoir à Damien BAYLE), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Richard MOLINA (pouvoir à Yves FRAYSSE), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Yves RULLIÈRE.

**CC-2023-55 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - APPEL A
PROJET NATIONAL 2022-2023 DU PROGRAMME NATIONAL POUR
L'ALIMENTATION (PNA) - CANDIDATURE PORTEE PAR ANNONAY RHONE
AGGLO SUR LE VOLET 1: EMERGENCE DE NOUVEAU PROJETS
ALIMENTAIRES TERRITORIAUX (PAT)**

Rapporteur : Monsieur Denis SAUZE

Le Programme National pour l'Alimentation (PNA) est le principal outil de la politique nationale de l'alimentation.

Il a pour finalité « d'assurer à la population l'accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, produites dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique.

Le programme national de l'alimentation (PNA3) fait suite aux états généraux de l'alimentation et à la loi dite « loi EGalim ».

Le programme national de l'alimentation et de la nutrition (PNAN), porté par le

ministère de la santé et de la prévention et par le ministère de l'agriculture et de souveraineté alimentaire fixe le cap de la politique de l'alimentation et de la nutrition pour cinq ans (2019-2023), en réunissant pour la première fois les actions du Programme National pour l'Alimentation (PNA3) et du Programme National Nutrition Santé (PNNS4).

De plus, la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi « Climat et résilience » prévoit qu'une Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC), soit élaborée d'ici le 1^{er} juillet 2023.

Elle devra déterminer les orientations de la politique de l'alimentation durable, moins émettrice de gaz à effet de serre, respectueuse de la santé humaine, davantage protectrice de la biodiversité, favorisant la résilience des systèmes agricoles et des systèmes alimentaires territoriaux et garante de la souveraineté alimentaire, ainsi que les orientations de la politique de la nutrition, en s'appuyant sur le PNA et sur le PNNS.

Les précédentes éditions de l'appel à projets national ont permis d'accompagner des projets sur les 3 axes thématiques du PNA : justice sociale, éducation alimentaire et lutte contre le gaspillage alimentaire ainsi que les deux leviers essentiels pour accélérer la transition pour une alimentaire saine, sûre et durable : la restauration collective et les projets alimentaires territoriaux (PAT).

Compte tenu de l'élan donné récemment au développement des PAT et des besoins d'accompagnement qui ont émergé, le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire a lancé en novembre 2022 un nouvel appel à projets national doté d'une enveloppe globale de 3 millions d'euros, réunissant le soutien du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, de l'ADEME, du ministère de la santé et de la prévention, et du ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées.

Le soutien apporté dans l'édition 2022-2023 de l'appel à projet cible plus particulièrement les projets pouvant accompagner la dynamique qui précède la mise en place de la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC).

C'est dans ce cadre qu'Annonay Rhône Agglo présente sa candidature sur le volet 1 : émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux ; projet intitulé :

« Faciliter l'émergence du Projet Alimentaire Territorial porté par Annonay Rhône Agglo : actionner les leviers en faveur d'un système alimentaire local soutenable ».

La candidature présentée en janvier 2023 dans le cadre de l'appel à projets PNA – PAT émergent à l'échelle de l'Agglomération est le fruit d'un travail partenarial entre Annonay Rhône Agglo, la ville d'Annonay, la Chambre d'agriculture de l'Ardèche, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ardèche, le département de l'Ardèche, les communes, les établissements scolaires, médico-sociaux, de personnes âgées, les acteurs économiques tels que les agriculteurs et transformateurs, la grande distribution, l'industrie agro-alimentaire, la fondation Ekibio, la SCIC D'Ardèche et de Saison, les associations Pétales 07, le Mat ; Ardèche Le Goût, AgriBio Ardèche, De Bio et d'audace, Stolon Clic Bio Nord-Ardèche, les associations de dons alimentaires, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, les tiers lieux,

Il s'inscrit dans la continuité du projet politique impulsé ces dernières années :

- Délibération cadre portant neuf grandes orientations en faveur de l'économie agricole adoptée en décembre 2014 puis en septembre 2017,
- Plan Climat Air Energie Territorial approuvé en février 2020,
- Contrat de Transition Alimentaire et Agricole 2020-2022 : actions engagées sur l'optimisation de la ressource en eau pour l'irrigation, la valorisation des déchets verts, l'adaptation des exploitations aux changements climatiques,
- Le dispositif d'amélioration continue pour une labellisation Territoire engagé pour la Transition Ecologique (TenTE) 2022-2025,
- le Projet de Territoire 2022-2027 qui consacre l'élaboration d'un PAT.

Depuis le renouvellement des instances en juillet 2020, des groupes de travail composés d'élus, de la direction de la Transition écologique et de différentes directions mutualisées se sont réunis, ainsi que des entretiens avec les partenaires, un premier atelier de mobilisation collective en novembre dernier avec la participation d'une quarantaine d'acteurs impliqués, afin de définir l'architecture d'une stratégie alimentaire de territoire.

Une convention opérationnelle a été signée en janvier 2022 entre l'Agglomération et la Chambre d'agriculture de l'Ardèche pour réaliser en partenariat technique et financier, un pré-diagnostic du PAT, abouti en novembre 2022.

La candidature pour l'émergence du Projet Alimentaire Territorial porté par Annonay Rhône Agglo vise à souligner et à décliner de manière opérationnelle les axes stratégiques suivants :

- Promouvoir l'alimentation locale dans la restauration collective,
- Rendre accessible à tous une alimentation saine et de qualité,
- Renforcer le lien social et l'insertion agri-alimentaire,
- Consolider le diagnostic partagé du PAT : approfondissement du système alimentaire local et leviers pour souveraineté alimentaire,
- Mobiliser et sensibiliser pour une meilleure appropriation des enjeux de souveraineté alimentaire.

Le programme d'actions présenté dans le cadre de l'appel à projet sera déployé sur deux ans (24 mois) et porte sur une dépense totale de 203 600 euros. Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 100 000 euros.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2017.378 en date du 18 septembre 2017, portant définition des grandes orientations en faveur de l'économie agricole,

VU le Projet de Territoire 2022-2027, en particulier l'engagement au titre la transition écologique de promouvoir l'alimentation locale et les circuits courts et de s'engager dans un Projet Alimentaire Territorial,

VU le PAT présenté au Bureau des Maires réuni le 5 janvier 2023,

VU le projet déposé par voie électronique le 9 janvier 2023 dans le cadre de l'appel à projets 2022-2023 du Programme National pour l'alimentation, volet 1: soutien à l'émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux,

VU le dossier de candidature et le plan de financement prévisionnel du projet ci-annexé,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2022.449 en date du 15 décembre 2022 portant délégation de pouvoir au Bureau communautaire et au Président,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le Projet Alimentaire Territorial porté par Annonay Rhône Agglo,

APPROUVE le programme d'actions et le plan de financement prévisionnel,

DIT que le Président a reçu délégation de pouvoir pour solliciter les demandes de subvention,

AUTORISE le Président ou l'élu en charge du dossier, à engager toutes démarches ou formalités nécessaires pour finaliser ce projet,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 09/03/23
Publié le : 10/03/23
Transmis en sous-préfecture le : 09/03/23
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20230302-39374-AR-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET